

PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 août 2024

COMMUNE DE

N° PV : 05 / 2024

BOUERE

(30/08/2024)

L'an deux mil vingt-quatre et le trente août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacky CHAUEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2024

Date affichage de la convocation du Conseil Municipal : 27 août 2024

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jacky CHAUEAU	X				
Caroline TROTABAS	X				
Sylvain LE GRAËT	X				
Céline MAHIEU					
Jacky LEBANNIER		X			
Patrick MOURIN	X				
Jean-Pierre MARTIN		X			
Betty VANHOUTTE	X				
Sophie DAUBERT		X			
Bruno LEFAIVRE	X				
Colombe PAPIN		X			
Lucille FERNANDEZ	X				
Benoît VERGER	X				
Anthony RAIMBAULT	X				
Angélique BRAULT	X				
TOTAL	14	10		0	
Quorum :		oui	Nombre de voix :	10	

Mme TROTABAS Caroline a été élue secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	10 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

I - PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

II - AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	10 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Sur rapport de Monsieur le Président de séance, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

1 - IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE

1.1. Reprise du Restaurant : acquisition du Fonds de Commerce

6 - QUESTIONS DIVERSES

1 - IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE

1.1. Reprise du Restaurant : Acquisition du fonds de commerce

Afin de maintenir une politique de soutien et de développement de l'activité économique, la commune de Bouère s'est investie pour offrir à la population un réel potentiel de l'activité économique et commerciale et ainsi renforcer son attractivité.

Madame RITOUET Emilie, dirigeante de la SARL LA GRANDE RECREE, située 11 Ter rue des Sencies à Bouère, propriétaires de ce fonds de commerce, a fait savoir qu'elle cesserait son activité à compter 31 août 2024.

Dans un souci de maintenir cette activité économique qui constitue une offre de services de proximité nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir le fonds de commerce afin d'assurer le maintien de son activité par la revente ultérieure du fonds. Madame RITOUET a donné son accord à la municipalité pour la vente du fonds de commerce à hauteur de 40 000 € HT.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir le fonds de commerce au prix de 40 000 € HT comprenant le matériel et les équipements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1311-9, L1311-12, L2241-1 et suivants, L2251-1 à L2251-4 ;

Vu l'article 1582 et suivant du Code Civil ;

Vu le potentiel de ce commerce ;

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,**

PROCEDE au vote :

Pour	10 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition du fonds de commerce au prix de 40 000 € HT + frais ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame Caroline TROTABAS, adjointe, à signer tous les actes et documents inhérents à ce dossier ;
- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget annexe Restaurant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
757361	Subvention du budget principal	50 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement		50 000,00 €
Total de la décision modificative n° 1/24		50 000,00 €	50 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2024		69 979,12 €	69 979,12 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		119 979,12 €	119 979,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2088	Autres Immobilisations incorporelles		50 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €	
Total de la décision modificative n° 1/24		50 000,00 €	50 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2024		68 337,81 €	68 337,81 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		118 337,81 €	118 337,81 €

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du budget Commune :

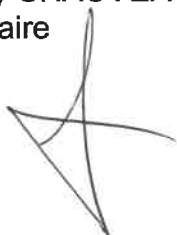
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
65736211	Subvention équilibre Budget Restaurant		50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		- 50 000,00 €
Total de la décision modificative n° 2/24		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2024		3 631 957,94 €	3 631 957,94 €
Pour mémoire décision modificative n°1		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		3 631 957,94 €	3 631 957,94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
203-92	Etudes Amgt Lotissement		-50 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 50 000,00 €	
Total de la décision modificative n° 1/24		- 50 000,00 €	- 50 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2024		3 209 105,86 €	3 209 105,86 €
Pour mémoire décision modificative n°2		456,00 €	456,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		3 209 561,86 €	3 209 561,86 €

- **DESIGNE** Maître Sébastien GUEDON, notaire à Val du Maine – commune déléguée de BALLEE, pour la rédaction de l'acte et toutes formalités relatives à cette transaction ;
- **SOLLICITE** dans l'acte de vente, pour le compte de la commune, le bénéfice de l'exonération des droits d'enregistrement prévus à l'article L1042 du Code des Impôts.

FIN DE SEANCE à 19h30

Jacky CHAUMEAU
Le Maire



Caroline TROTABAS
La secrétaire

